



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 12 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Céline CASTELLS

Présents : Gérard BLANC – Philippe CARGNINO – Céline CASTELLS – Pascal FROMONOT – Sophia GALERON-RIZZOTTO – Gérard GALLE – Charlotte McDONALD – Pauline PERRIER – René André PLAN – Elisabeth RABOUIN – Philippe REYNAUD – Françoise SCARLAT – Fanny TERRIN – Aurélia VERAN

Pouvoirs donnés : Denis ARNOUX à Philippe CARGNINO
Jean-François GALERON à Sophia GALERON-RIZZOTTO
Aurélie ISNARD à Elisabeth RABOUIN
Jean MANGION à Aurélia VERAN
Claude SANCHEZ à Céline CASTELLS

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BLANC

Délibération n° 2026/054 : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Rapporteur : Madame Céline CASTELLS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code électoral,

VU la loi N°2019-809 du 1^{er} août 2019 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité,

VU le décret N°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

VU l'arrêté préfectoral EL N°2026-15 du 27 avril 2026 portant indication du nombre des délégués ou délégués suppléentaires et des suppléants à désigner et à élire en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026,

VU la circulaire ATDB2606103C du 4 mars 2026 relative à l'élection des exécutifs locaux des conseils municipaux et communautaires et au fonctionnement des organes délibérants,

VU la circulaire NOR INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

CONSIDERANT que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les délégués et suppléants sont élus sur une même liste de candidats aux fonctions de délégués et suppléants



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20260605-DEL-2026-054-DE
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026

composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, au scrutin de liste secret, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

CONSIDERANT que la/les liste(s) candidate(s) a/ont été déposée(s) :

Délégués titulaires :

- MANGION Jean
- CASTELLS Céline
- SANCHEZ Claude
- RABOUIN Elisabeth
- REYNAUD Philippe

Délégués suppléants :

- VERAN Aurélia
- ARNOUX Denis
- TERRIN Fany

Il est procédé aux opérations de vote.

Les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, Mmes Sophia GALERON-RIZZOTTO, Pauline PERRIER, Elisabeth RABOUIN et Françoise SCARLAT ont été désignés pour former le bureau électoral

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,

CONSTATE les résultats suivants au terme des opérations de vote :

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 19
Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 19

ELIT en qualité de délégués titulaires et de suppléants du Conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

Délégués titulaires :

- MANGION Jean
- CASTELLS Céline
- SANCHEZ Claude
- RABOUIN Elisabeth
- REYNAUD Philippe



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20260605-DEL-2026-054-DE
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Délégués suppléants :

- VERAN Aurélia
- ARNOUX Denis
- TERRIN Fanny

DIT que le procès-verbal et le tableau des résultats seront annexés à la présente délibération et transmis à la préfecture.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente de séance,
Céline CASTELLS,
2^e adjointe



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »